

Schéma de Cohérence Territoriale
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

Pièce 1
**Projet d'Aménagement
Stratégique**

BUCOPA

Syndicat mixte Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain

*Version du 09 décembre 2025
transmise pour débat en conseil syndical*

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement Stratégique constitue la **Pièce n°1 du dossier du Schéma de Cohérence Territoriale Bugey Côtière Plaine de l'Ain** (SCoT BUCOPA). (article L.141-2 du code de l'urbanisme).

Son contenu est prévu par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation »

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE.....	3
ENJEUX ET BESOINS IDENTIFIES PAR LE DIAGNOSTIC	4
1) RELEVER LE DEFILÉ D'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE GESTION D'ÉVENTUELLES TENSIONS SUR LES RESSOURCES	5
2) INTEGRER LES NOUVELLES NORMES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES A HORIZON 2050 5	5
3) ADAPTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT AUX PROJETS D'EQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES ET AUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU SCoT	6
4) EN CONCLUSION	7
L'AMBITION STRATEGIQUE POUR LE BUCOPA	8
AXE 1 AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE.....	12
1) AFFIRMER NOTRE IDENTITE RICHE DE NOTRE DIVERSITE GEOGRAPHIQUE ET FONCTIONNELLE	13
2) PERENNISER LES FILIERES PHARES, LES SITES VITRINES ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX..	16
AXE 2 ORGANISER LES NOUVEAUX EQUILIBRES TERRITORIAUX	21
1) ADAPTER L'ARMATURE URBAINE POUR UN MAILLAGE TERRITORIAL EQUILIBRE VECTEUR DE PROXIMITES.....	22
2) STRUCTURER DES ESPACES DE PROXIMITE COMPLEMENTAIRES POUR SOUTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE	26
3) ANIMER DES FONCTIONNEMENTS TERRITORIAUX INNOVANTS POUR ASSURER L'INTER- TERRITORIALITE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	29
AXE 3 RENFORCER NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	30
1) ÉRIGER LA SOBRIETE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRINCIPES STRUCTURANTS DES POLITIQUES PUBLIQUES	31
2) CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX RISQUES ET AUX CHANGEMENTS GLOBAUX.....	32
3) PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES FONCIERES, AGRICOLES ET NATURELLES .	34
4) ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE POUR UNE ATTRACTIVITE DURABLE	36

ENJEUX ET BESOINS IDENTIFIES PAR LE DIAGNOSTIC

Conformément au contenu de l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, il s'agit ici « d'établir une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ».

Les enjeux pour la révision du SCoT BUCOPA s'inscrivent dans un contexte où la planification territoriale locale de long terme prend désormais place dans un contexte incertain, concernant tant les effets du changement climatique, auxquels il est d'ores et déjà nécessaire de s'adapter, que sur ceux des grands équipements et infrastructures devant être réalisés à plus ou moins brèves échéances sur son territoire.

La présente révision du SCoT reprend la vision de l'aménagement du territoire porté par le SCoT de 2017 mais **cherche à ajuster la stratégie d'organisation et les objectifs au regard des nouveaux enjeux ayant émergé depuis.**

Aussi, plus spécifiquement, les enjeux pour le SCoT BUCOPA sont les suivants :

1) RELEVER LE DEFILÉ D'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE GESTION D'ÉVENTUELLES TENSIONS SUR LES RESSOURCES

Le diagnostic révèle une pression croissante sur les ressources telles que **l'eau** (périodes d'étiage plus fréquentes, zone de répartition des eaux déjà mise en place, besoins liés aux différents usages agricoles industriels et résidentiels), **le foncier** (contexte de l'objectif ZAN à 2050) ou encore les **matériaux de construction*** (forts besoins régionaux en lien avec la dynamique socioéconomique et les grands projets à venir), sur **les réseaux urbains** (capacités d'eau, d'assainissement, routes) et un besoin d'adaptation voire de régulation pour assurer leur pérennité dans les années à venir.

Les **risques naturels actualisés et ajustés à l'évolution des aléas** (inondation, mouvement de terrain, ruissellement), **la fragilisation des continuités écologiques**, notamment entre les grands milieux naturels de la Dombes, du Bugey ou de la vallée du Rhône, ainsi que la nécessité de **préserver des sols vivants** et fonctionnels appellent par ailleurs un ajustement du projet territorial.

Pour le BUCOPA, il s'agit donc d'intégrer les vulnérabilités en réinterrogeant et réorientant les choix d'aménagement, pour une organisation territoriale plus sûre, sécurisée, sobre et résiliente, capable de préserver les milieux agricoles et naturels tout en garantissant des conditions de vie de qualité adaptées aux aléas climatiques.

**cf. diagnostic d'approvisionnement en matériaux de l'UNICEM – janvier 2025*

2) INTEGRER LES NOUVELLES NORMES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES A HORIZON 2050

La révision du SCoT s'inscrit dans **un environnement réglementaire et législatif profondément renouvelé**, marqué par l'objectif ZAN pour 2050 (lois de 2021 et 2023), la mise à jour des plans de prévention des risques et l'actualisation de nouveaux documents de gestion ou de planification de rang supérieur (SDAGE / PGRI Rhône Méditerranée, SRADDET, ...)

Ces évolutions, qui pèsent comme des contraintes au développement des territoires, **doivent contribuer à accélérer les transitions dans lesquelles le SCoT BUCOPA s'est déjà engagé.** En effet, cela implique une coordination plus rigoureuse des politiques publiques en général, et des politiques foncières et d'aménagement en particulier, réinterroge la capacité de chacune des communes ou secteurs du territoire à accueillir durablement habitants, des activités économiques et des équipements nouveaux.

En outre, les évolutions législatives et réglementaires ainsi que celles du territoire en lui-même font émerger de nouveaux besoins :

- **D'ajustement des rôles des polarités dans l'armature** territoriale du BUCOPA pour prendre en compte l'évolution de leur capacité ;
- **De re-répartition des objectifs de construction de logements** pour garantir aux **communes soumises aux objectifs SRU** les capacités supplémentaires pour les atteindre, dont celles ayant récemment basculées (Loyettes, La Boisse et de Villieu-Loyes-Mollon) ;
- **De modulation de l'impératif à la densification** en adéquation avec la qualité des espaces et de vie qui font du BUCOPA un territoire recherché et attractif.

3) ADAPTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT AUX PROJETS D'EQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES ET AUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION DU SCOT

En appui du réseau d'infrastructures majeures, le BUCOPA a connu un développement axé principalement le long du couloir de flux A42 / voie ferrée / RD1084, depuis Neyron jusqu'à Pont-d'Ain. C'est sur cette organisation territoriale que le SCoT 2017 fondait ses grandes orientations d'aménagement.

Or, **l'évaluation à 6 ans des effets du SCoT** en vigueur a mis en lumière des besoins d'ajustements :

- **la trajectoire démographique n'a pas été aussi vigoureuse qu'attendue**, avec un rythme moitié moins rapide que prévu (+0,80%/an entre 2015 et 2021 contre +1,43 %/an envisagé pour la période 2016-2030), sous l'effet des crises récentes (sanitaire de 2020, liées aux conflits européens et la tension sur les matériaux de construction) et une production de logements qui n'a que peu permis

l'accueil de familles en renforçant au contraire l'ancrage des ménages de seconde partie du parcours résidentiel (couples sans enfant) ;

- **Les pôles de l'armature territoriale se sont proportionnellement affaiblis** (population et logements), par la poursuite de la périurbanisation des pôles, les communes rurales portant la croissance démographique, **soulignant la lente intégration des objectifs du SCoT** dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLH, cartes communales) ;
- **La force de l'appareil économique** (+3 650 emplois depuis 2015), **basée sur des établissements structurants de rayonnement régional à national et des zones économiques denses** (centrale du Bugey, PIPA, parcs d'activités économiques et commerciales de la Côtère), n'a pas suffi à rééquilibrer la dépendance à l'emploi lyonnais qui a au contraire renforcé les externalités négatives (congestion des axes routiers, la dévitalisation de nos espaces de vie, émissions de GES, etc.) Cette tendance appelle à **consolider la diversité de l'emploi local et notamment du tissu industriel stratégique** (extension du PIPA, portage des projets communautaires), **dans le prolongement des ambitions du SCoT de 2017** et en cours de mise en place sur le territoire.

En outre, la vision de l'aménagement du territoire à 20 ans est questionnée par **l'arrivée du projet d'envergure nationale des EPR2 et ceux d'infrastructures ou d'amélioration des déplacements sur et aux abords du BUCOPA** (par ex. SERM lyonnais, nouveau franchissement du Rhône et nouveau diffuseur de l'A42 à Leyment), qui recomposeront les équilibres internes impliqueront de nouveaux besoins (logements, offre de services – mobilité, équipements, à la population) ainsi qu'une reconfiguration des mobilités.

A l'aune de la mise en chantier de ces grands projets, le BUCOPA **doit ainsi réinterroger son armature territoriale** pour encadrer les effets induits,

maîtriser les impacts sur les paysages, organiser la desserte des zones d'emploi, garantir voire renforcer les équilibres en matière d'habitat comme d'hébergement, renforcer les polarités et recomposer la distribution des capacités de développement.

4) EN CONCLUSION

Ancré dans une aire métropolitaine dont il constitue un atout majeur, le BUCOPA est confronté à une tendance à la résidentialisation à la dépendance accrue au cœur métropolitain lyonnais : services de mobilité structurés rabattant sur les gares TER menant à Lyon Part-Dieu ou l'aéroport Saint-Exupéry, accroissement de l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements malgré des offres locales qui se structurent à l'échelle des intercommunalités, étape dans le parcours résidentiel métropolitain (desserrement du marché immobilier) etc.

Aussi, si l'insertion dans cette aire d'influence constitue un atout pour le développement du BUCOPA, **il s'agit également d'affirmer la volonté de définir sa propre destinée au sein de ce vaste espace, entre Rhône, Ain et Isère**, au regard des besoins à venir et des ambitions locales, comme l'accompagnement des retombées économiques, la valorisation des infrastructures existantes et futures, la sécurisation des ressources et la préservation des paysages identitaires dans un contexte de sobriété foncière et d'adaptation du changement climatique.

L'AMBITION STRATEGIQUE POUR LE BUCOPA

Au regard des enjeux diagnostiques, l'ambition portée par le Projet d'Aménagement Stratégique est de préparer le BUCOPA à une phase de transformation structurante qu'il s'agit d'anticiper et d'organiser pour préserver ses équilibres territoriaux et les modes de vie pluriels qui le caractérisent.

Sa position stratégique, entre flux métropolitains et ancrages locaux, en fait un territoire d'opportunités à condition d'en maîtriser les effets. Elle appelle à de nouvelles coopérations interterritoriales à différentes échelles, depuis les pôles du BUCOPA jusqu'aux territoires voisins.

Enfin, la richesse du BUCOPA tient à la complémentarité de ses entités – Dombes, Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain, Vallée de l'Ain – valorisées à travers l'agriculture, le tourisme et les coopérations locales. Le lien entre pôles urbains, ruralités et montagnes fonde un cadre de vie vivant, choisi et durable. Face aux mutations, le territoire entend donc rester maître de son évolution, dans une logique d'équilibre, de lisibilité et de soutenabilité.

En détail, le projet décliné dans le cadre du SCoT vise à :

- **Affirmer notre ancrage spécifique dans l'aire métropolitaine lyonnaise et notre identité territoriale singulière**

Le BUCOPA se situe dans un espace de forte intensité métropolitaine, traversé par les flux, inscrit dans un système régional allant de la métropole lyonnaise jusqu'à Genève. Cette position, longtemps appréhendée sous l'angle de la résonance métropolitaine (espace de desserrement naturel), **se transforme aujourd'hui en un ancrage stratégique qui appelle l'affirmation d'une identité territoriale claire local un développement socioéconomique choisi**. Le projet d'aménagement du BUCOPA vise à tirer parti de cette inscription dans les dynamiques métropolitaines pour non plus absorber leurs effets, mais les choisir, les organiser et les orienter pour préserver ce qui fait la force du territoire : une économie productive diversifiée, une capacité à conjuguer industrie, artisanat, commerces, services et agriculture, un socle paysager et naturel d'une grande richesse, et des modes de vie multiples.

Le BUCOPA affirme sa singularité dans l'aire métropolitaine lyonnaise, en s'appuyant sur ses pôles structurants, sur son économie du savoir et des savoir-faire, sur la robustesse de ses filières industrielles et agricoles, et sur une ressource majeure : la diversité de ses paysages et milieux, depuis la Dombes jusqu'au Bugey en passant par la Côtière, la Plaine de l'Ain, les rives de l'Ain et le Pays de Cerdon.

Cette signature territoriale constitue la base des coopérations interterritoriales et **positionne le BUCOPA comme partenaire à part entière de la métropole et des autres pôles de l'Ain et de l'Isère**, et ancre durablement son rôle de territoire productif, résidentiel et naturel spécifique dans l'espace rhônalpin.

- **Se développer pour nous-même et consolider notre unité territoriale fondée sur des modes de vie pluriels**

Dans un contexte démographique dynamique qui se recompose sous l'effet des tendances nationales, **le BUCOPA doit franchir un cap en s'affirmant comme un espace de vie choisi** et non comme un lieu d'accueil par défaut tiré par les pressions foncières métropolitaines, capable d'accompagner la diversité des besoins de la population pour son bien-être et sa qualité de vie. Espace de vie choisi, c'est également **affirmer au cœur de l'identité du BUCOPA la pluralité interne comme ressource propre**, fondée sur la diversité entre villes pôles gare, bourgs intermédiaires, villages de plaine, hameaux ruraux et montagnes. La consolidation de cette pluralité permettra d'offrir une gamme complète de cadres de vie, de valoriser le rapport à la nature, de soutenir les économies résidentielles et productives locales, et de préserver des modes d'habiter diversifiés qui s'adaptent aux parcours résidentiels et aux nouvelles aspirations.

Il s'agit en outre de **fédérer ces diversités dans une unité territoriale lisible, à l'échelle du SCoT**. Cela implique un projet d'aménagement fondé sur la cohérence des capacités d'accueil, une gestion fine des ressources et des réseaux, le renforcement des centralités, la lutte contre la vacance, l'amélioration des services du quotidien et le renforcement des continuités écologiques et paysagères. Il s'agit aussi d'enrayer le phénomène d'étalement et la déprise des polarités et centralités urbaines pour garantir une qualité de vie équitable dans l'ensemble des secteurs géographiques.

Enfin, dans la perspective d'assumer un développement pour soi-même, il s'agit de reconnaître la valeur d'usage du territoire par ses habitants, soutenir ses filières économiques endogènes, renforcer les services et les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne et **construire un récit collectif qui fédère Bugey, Côtière et Plaine de l'Ain, Rives de l'Ain Pays de Cerdon sous une ambition commune : un territoire pluriel, cohérent et choisi**.

- **S'organiser pour préserver les équilibres territoriaux face aux effets attendus des grands projets d'infrastructures et de mobilité**

Le BUCOPA entre dans une phase où les projets d'infrastructures et d'équipements vont faire évoluer en profondeur son fonctionnement territorial : EPR2, renforcement du couloir de flux A42/voie ferrée/RD1084, nouvelles interconnexions de mobilités, desserte en modes actifs et alternatives, projets logistiques ou industriels émergents. Cette intensification des dynamiques territoriales, constitue **une opportunité pour mieux structurer le territoire du BUCOPA**, en anticipant les conséquences démographiques, foncières, paysagères et environnementales.

Le positionnement de 2017 soulignait déjà la nécessité d'utiliser les axes de flux comme leviers de développement, en s'appuyant sur le couloir de flux. **Le nouveau projet de territoire doit aller plus loin : organiser la manière dont le territoire absorbe et transforme ces dynamiques pour préserver ses ressources, éviter la fragmentation des milieux, maîtriser les impacts paysagers, soutenir ses centralités et anticiper les effets induits sur l'habitat et l'emploi**.

Cela implique une armature urbaine clarifiée et adaptée, un principe d'urbanisation qui réaffirme encore plus les polarités bien desservies, la gestion fine des capacités des réseaux, l'ajustement du développement économique aux contraintes de sobriété foncière, et un calibrage comme un fléchage précis de l'accueil résidentiel. Le BUCOPA doit aussi interroger ses coopérations : avec les intercommunalités voisines, entre les intercommunalités qui le composent, avec les porteurs des projets structurants.

S'organiser pour préserver les grands équilibres signifie ainsi anticiper plutôt que subir, maîtriser plutôt que disperser et tirer parti des projets structurants sans compromettre la singularité territoriale, les continuités écologiques, l'équilibre des sous-espaces et la qualité de vie. **Le BUCOPA choisit ainsi d'entrer dans cette nouvelle phase en acteur conscient de ses**

ressources, maîtrisant sa trajectoire et garant de la cohérence globale de son développement.

Cette ambition constitue la vision de l'aménagement du territoire à 20 ans. Elle s'appuie sur une stratégie déclinée en 3 axes :

- Axe 1 - Affirmer notre identité territoriale forte
- Axe 2 - Organiser les nouveaux équilibres territoriaux
- Axe 3 - Renforcer notre territoire face au changement climatique

AXE 1

AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE

FORTE

Le BUCOPA se situe au croisement de dynamiques métropolitaines puissantes et d'ancrages locaux singuliers. Nous visons donc à transformer ce positionnement en véritable ressource stratégique, en consolidant l'unicité du territoire en jouant de sa diversité géographique et fonctionnelle, de ses savoir-faire économiques, de la qualité de ses paysages et de la richesse de ses modes de vie. L'ambition repose sur deux principes clés :

- Poursuivre la transition d'ensembles géographiques juxtaposés vers une mosaïque lisible et structurée ;
- Préserver et renforcer les leviers d'attractivité auprès des populations et des porteurs de projets économiques, touristiques et culturels.

Aussi, il s'agit d'affirmer la double vocation du BUCOPA de valorisation de ses ressources propres et de résonance maîtrisée des dynamiques externes, en s'appuyant sur une armature de pôles urbains, d'espaces naturels et agricoles et de sites économiques emblématiques.

1) AFFIRMER NOTRE IDENTITE RICHE DE NOTRE DIVERSITE GEOGRAPHIQUE ET FONCTIONNELLE

Riche de territoires contrastés, entre métropole lyonnaise, plaine agricole, coteaux boisés et montagnes du Bugey, le BUCOPA vise à faire mieux connaître et reconnaître la pluralité de sa palette paysagère et urbaine. La valorisation et la préservation de cette diversité supposent alors de mieux mettre en scène leurs composantes, des grands paysages aux exceptionnalités architecturales ou bâties, en passant par les paysages du quotidien.

Asseoir le BUCOPA comme territoire à part entière

Le territoire ne se réduit ni à une périphérie résidentielle ni à un espace industriel relai. Il constitue un espace de projet complet, entre espaces

périurbains, plaines productives et montagne habitée, capable d'organiser ses propres fonctions économiques, résidentielles, touristiques et écologiques. Il s'agit d'affirmer cette position, tout en maintenant un ancrage fort dans l'Ain. Cette ambition s'appuie sur les objectifs visant à valoriser la mosaïque paysagère, mettre en valeur et améliorer la qualité des espaces bâtis et les transitions paysagères.

Celles-ci, depuis la Côtère à la vallée de l'Albarine (Bugey) en passant par la Dombes, la Plaine de l'Ain, les rives de l'Ain et le Pays du Cerdon

constituent les écrans paysagers et écologiques de l'ensemble du territoire. De cette pluralité repose l'unicité territoriale du BUCOPA. Leur pérennité implique donc des objectifs spécifiques.

a) *Préserver et mettre en valeur la palette paysagère*

La stratégie paysagère vise à rendre lisible la succession des séquences géographiques et à conforter les valeurs d'usage, patrimoniales et écologiques qui y sont associées :

- **Préserver les spécificités paysagères propres à chaque entité du territoire** : étangs et mosaïque agricole de la Dombes, cultures céréalières de la plaine de l'Ain, coteaux boisés de la Côtère et de la Dombes, vallées, reliefs, forêts, vignobles et pâturages du Bugey et du Cerdon.
- **Sanctuariser les coupures d'urbanisation et les seuils paysagers**, en confortant les espaces ouverts qui marquent les transitions entre métropole et BUCOPA, entre plaine et montagne, entre séquences urbaines et séquences agricoles au sein du couloir de flux, en pérennisant les belvédères et les fronts boisés comme éléments structurants de la lisibilité territoriale.
- **Préserver et valoriser la mosaïque paysagère du BUCOPA**, en continuité des travaux réalisés en partenariat avec le CAUE de l'Ain, en articulant les politiques agricoles, touristiques et écologiques avec les

objectifs paysagers, en organisant les transitions d'une séquence paysagère à une autre et en mobilisant les paysages (leurs rôles, leurs sensibilités, etc.) comme support de communication territoriale et de pédagogie auprès des habitants et des visiteurs.

b) Préserver la qualité architecturale et paysagère des espaces urbains

Les centralités urbaines, les villages de plaine et de montagne, les zones d'activités structurent l'image du territoire autant que ses grands paysages. Espaces traversés ou espaces vécus, la qualité de leurs formes urbaines, de leurs espaces publics et de leurs entrées de ville doit témoigner de la qualité de vie du BUCOPA et contribuer à son rayonnement. Aussi, il s'agira de :

- **Valoriser le linéaire de la RD 1084, colonne vertébrale de la Côtière, en poursuivant la transition en véritable boulevard urbain**, de cet axe historique depuis Neyron jusqu'à Béligneux. Cet axe a vocation à devenir un lieu de vie et de ville, fort d'une urbanité intense, qui s'appuiera sur le traitement de la qualité des traversées d'agglomération, un nouveau partage de l'espace entre les différents modes de déplacement, le végétal ou le stationnement, ainsi que l'amélioration des linéaires bâties (qualité des façades) et des continuités des aménagements modes doux dans toute sa longueur.
- **Soigner les espaces de transition entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels**, en travaillant la qualité des entrées de ville (lisibilité, qualité), en préservant les fenêtres paysagères ménageant des vues remarquables vers les paysages de l'Ain, de la Dombes des rives de l'Ain et du Cerdon et du Bugey, en préservant voire en renforçant la progressivité des ambiances, ainsi qu'en maîtrisant les silhouettes, urbaines et villageoises ou bâties (commerces ou industrie).

c) Positionner le BUCOPA comme maillon de l'armature écologique régionale

Le BUCOPA, maillon écologique d'envergure régional, entre Dombes (Ramsar), vallées du Rhône, de l'Ain et du Bugey, se doit de conforter ses milieux naturels pour assurer le bon fonctionnement écologique, la qualité des milieux constitutifs des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité à toutes les échelles et en cohérence avec les territoires voisins.

Pour conforter et accroître les interconnexions des milieux, supports des déplacement des espèces et donc à leur préservation, il s'agit d'assurer les bonnes conditions de conservation du cycle de vie de la flore et de la faune (alimentation, refuge, reproduction, etc.) et de leurs déplacements via les corridors écologiques, en développant et en renforçant la trame verte et bleue, en protégeant, le cas échéant, restaurant les milieux et les espaces assurant la perméabilité écologique entre les réservoirs.

Pour cela, il s'agira de veiller à :

- **La préservation des milieux forestiers et des boisements**, du Bugey et de la Côtière de la Dombes et de la vallée de l'Ain pour leur rôle écologique, paysager et de gestion des aléas naturels (ruissellements, mouvements de terrain) ;
- **La gestion durable des milieux aquatiques et humides**, de la Dombes et des réseaux hydrographiques des principaux cours d'eau (Rhône, Ain, Albarine) en faveur d'une meilleure fonctionnalité écologique ;
- **La perméabilité écologique entre ces réservoirs par le maintien de grandes continuités naturelles et agricoles**, dans les secteurs de la Plaine de l'Ain et de la Côtière en assurant les transversalités de part et d'autre de l'urbanisation et du couloir de flux (préservation de coupures d'urbanisation, nature en ville renforcée, trame verte et bleue urbaine) ;

- **L'intégration de la trame noire et de la trame brune**, en luttant contre la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité nocturne et le confort des habitants et en reconnaissant les sols comme ressource vivante essentielle à la fertilité agricole, à l'infiltration de l'eau et à la régulation climatique ;
- **La valorisation de démarches de renaturation et de la nature en ville**, en recherchant à renaturer les espaces artificialisés ou en friche en priorité dans les secteurs les plus fragmentés (couloir autoroutier en particulier), en développant un maillage de parcs, jardins, coulées vertes et micro-espaces végétalisés dans les polarités, et en articulant biodiversité et activités humaines par des pratiques agricoles et sylvicoles favorables aux continuités écologiques.

Valoriser nos facettes identitaires par une offre touristique diversifiée et structurée

Le BUCOPA dispose d'un potentiel touristique qui croise paysages, patrimoines, itinéraires de mobilité douce et événements culturels. Aussi, il s'agit de passer d'une addition de sites et d'offres à une véritable « destination structurée et lisible », capable de générer des retombées économiques, de renforcer l'image du territoire et de soutenir les modes de vie locaux.

a) Soutenir l'ancrage touristique de l'offre de destination

S'il dispose de grands sites de rayonnement régional à national, le BUCOPA vise aujourd'hui à consolider cette diversité et intégrer l'offre rayonnante à celle de proximité pour accroître les retombées locales sur le tissu touristique. Il s'agit ainsi de :

- **Consolider les sites historiques, les ensembles patrimoniaux urbains comme ruraux**, en pérennisant la qualité des sites emblématiques (cité médiévale de Pérouges, abbaye d'Ambronay, Madone de Miribel, soieries Bonnet, cuivrerie de Cerdon etc.) et

encadrant la qualité des espaces d'approche (itinéraires y menant, signalétique, paysages de mise en scène). Valoriser les équipements sportifs et culturels ainsi que les grands événements qui participent au rayonnement du territoire

- **Renforcer les réseaux d'itinérance et de découverte**, en veillant à la continuité entre les itinéraires modes doux Via Rhona, Via Albarina, Anneau bleu (continuité Lyon centre – Haut-Rhône) la mise en place d'un réseau de points nœuds et en articulant ces itinéraires avec les offres d'hébergements et de services spécifiques pour des parcours complets.
- **Valoriser les réseaux et labels existants** en s'appuyant sur les musées départementaux, le réseau des espaces naturels sensibles de l'Ain, les événements culturels et en pérennisant la visibilité du territoire via les labels Petites cités de caractère, les Plus beaux villages de France et autres démarches de valorisation de la qualité architecturale et paysagère.

b) Structurer l'offre touristique nouvelle à l'échelle du BUCOPA

Fort d'initiatives dispersées de nouvelles offres touristiques qui viendront s'ajouter à celle préexistante, le BUCOPA doit désormais organiser un véritable système de destinations complémentaires, lisible et cohérent, pour que ces projets structurants contribuent à la montée en puissance du BUCOPA comme territoire de destination à part entière. Pour cela, la stratégie vise à :

- **Accompagner les grands projets structurants** que sont le musée Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens et les unités touristiques nouvelles (UTN) du Bugey dans leurs besoins induits (gestion des flux, intégration à leur environnement notamment) en ce qu'ils contribuent à conforter l'image d'un territoire dynamique et habité, de montagne comme de plaine.

- **Poursuivre la diversification et l'accroissement des capacités d'accueil des hébergements touristiques**, en veillant à pérenniser ses capacités dans un contexte futur tendu en lien avec le chantier des EPR2 et en encourageant leur réalisation au sein des villages et des centres bourgs pour soutenir les commerces et services locaux.
- **Articuler tourisme, mobilités et transition écologique**, en organisant les accès vers les principaux sites par des modes collectifs ou doux et en maîtrisant les impacts sur les milieux naturels et les paysages.

c) Structurer une offre touristique cohérente et coordonnée à l'échelle du BUCOPA et du Département

Enfin, la multiplicité de l'offre touristique du BUCOPA doit converger en un récit territorial partagé, lisible et commun pour les visiteurs comme pour les habitants, et porteur d'une montée en qualité des services touristiques. Pour cela, la consolidation de la communication et de la signalétique à l'échelle du BUCOPA vise autant à faire émerger une gouvernance élargie, mobilisant l'ensemble des acteurs, publics, comme privés, (Ain Tourisme, offices de tourisme, intercommunalités, associations de promotion etc.), qu'à nourrir une fierté territoriale locale, en appui des savoir-faire locaux, des produits emblématiques et les paysages.

2) PERENNISER LES FILIERES PHARES, LES SITES VITRINES ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

L'identité du BUCOPA repose sur une réalité économique forte, en appui de filières industrielles, artisanales, primaires et de services à haute valeur ajoutée et reconnues. S'il s'agit d'une part de pérenniser cette unicité dans un objectif de différenciation, notre ambition est également de sécuriser les conditions d'accueil des activités, d'ancrer les filières dans le territoire pour renforcer notre capacité à proposer localement l'emploi et limiter la dépendance au cœur de métropole.

Cet objectif nécessite en outre une vision prospective de l'offre de formation pour renforcer nos entreprises et l'employabilité de nos populations.

Renforcer l'offre et l'attractivité des espaces et des sites économiques

Le territoire dispose d'un socle d'activités puissantes, du PIPA aux pôles industriels et artisanaux, en passant par les zones économiques. Il doit les conforter tout en organisant l'accueil des nouvelles activités liées tant aux grands projets énergétiques et de transition écologique qu'au projet de pérennisation des filières locales en rapprochant grands donneurs d'ordre et tissu local des sous-traitants, ce de manière structurée en appui des infrastructures préexistantes.

a) Poursuivre le développement de l'offre économique

L'ambition est bien de poursuivre l'accompagnement et le développement endogène comme exogène du tissu économique du BUCOPA en appui de modalités renouvelées de réponse à la diversité des besoins des entreprises. Il s'agit en effet de privilégier des modalités plus innovantes, plus sobres et plus prospectives, visant à :

- **Organiser la programmation économique à l'échelle du BUCOPA**, en articulant les stratégies économiques intercommunales avec les

orientations du SCoT, en ciblant fléchant les grandes zones et les sites vitrines sur des vocations en cohérence avec les filières d'avenir telles que l'aérolitique, l'injection plastique la chimie (etc.) et en proposant la diversité des offres nécessaires au parcours résidentiels des entreprises à l'échelle du BUCOPA (de l'atelier artisanal au site industriel majeur).

- **Optimiser et diversifier les formes d'occupation des zones d'activités**, en privilégiant la requalification, la densification et la mixité fonctionnelle des zones existantes et en mobilisant les friches industrielles et commerciales (*séquence Éviter* pour la sobriété foncière).
- **Sécuriser les conditions de développement des activités économiques par :**
 - Un foncier économique et des conditions d'accès à ce foncier (mise en place des stratégies foncières proactives) ;
 - Une desserte multimodale et collective des zones d'activités ;
 - Une démarche prospective de l'offre de formation initiale et continue pour accompagner les emplois actuels et futurs ;
 - Une consolidation du tissu artisanal et de sous-traitants par des conditions d'occupation adaptées (foncier, immobilier, localisation par rapport aux grands donneurs d'ordre).
- **Assurer la pérennité et le développement de l'emploi présentiel** (lié à la consommation locale – population, salariés, visiteurs), en lien avec la dynamique démographique à venir, par la mixité fonctionnelle des tissus urbains, l'adéquation des offres immobilières et commerciales aux besoins des activités artisanales et de services.

b) **Consolider la Côtère comme pôle économique et couloir de services**

- **Améliorer l'effet vitrine le long des axes routiers à travers une approche qualitative des formes bâties**, en recherchant une architecture soignée, des façades actives et une insertion paysagère et en intégrant les *exigences de performance énergétique et environnementale dans les projets (mix énergétique, végétalisation des façades et des espaces non utilisés)*.
- **Pérenniser et développer les services aux entreprises et aux actifs**, en confortant les fonctions tertiaires, les services interentreprises, les lieux de formation et d'innovation, en accompagnant les projets de développement économique connectés rapidement ou situés aux abords des gares TER ou du futur SERM.
- **Organiser le renouvellement des zones d'activités économiques existantes** par des démarches de requalification et de recomposition (intensification des fonciers artificialisés) et **accompagner la création de nouvelles offres économiques** diversifiées sur :
 - des sites bien desservis pour les entreprises complétées par des activités et services inter-entreprises innovants ou créatifs ;
 - des sites diffus pour les entreprises artisanales ou de sous-traitances des grands donneurs d'ordre.

c) **Poursuivre la diversification économique de la Plaine de l'Ain en appui des projets d'envergure**

- **Consolider la capacité du BUCOPA à accueillir de grandes entreprises** (extension du PIPA) en complémentarité du projet national EPR2 et grand carénage de la centrale du Bugey (15 ans à partir de 2028) et des plateformes de fret ferroviaire.

- **Accompagner la reconfiguration des réseaux de desserte routière et ferrée de ces deux sites majeurs** par la réalisation de nouvelles infrastructures : franchissement du Rhône, diffuseur de l'A42, parkings de proximité du chantier EPR2, et préservation des sillons ferrés, actifs ou non, favorables au report modal et aux déplacements décarbonés liés aux activités économiques (ligne du PIPA, ligne Ambérieu – Lagnieu).
- Les élus du territoire intègrent dans le SCoT le tracé du CFAL tel qu'il a été retenu par arrêté ministériel et faisant l'objet d'une DUP malgré les oppositions locales. Ils expriment néanmoins leurs inquiétudes de voir se réaliser dans la temporalité du SCoT la seule partie 1 qui concerne le contournement de l'agglomération lyonnaise en rejoignant la ligne historique Lyon-Ambérieu. Cette ligne est déjà saturée et doit aussi permettre la mise en œuvre du SERM. Les élus souhaitent donc qu'elle soit préservée pour les voyageurs. Par ailleurs, les élus demandent que la voie fret embranchée à Ambérieu-en-Bugey et qui dessert le PIPA soit étudiée par l'Etat comme une opportunité de desserte fret, particulièrement pour les sites EPR2 situés à Loyettes.
- **Accélérer la diversification économique** orientée sur l'innovation industrielle en appui de projets majeurs (Quartier des Affaires et des Savoirs, Campus Aéro, Transpolis, etc.) les transitions par le développement des filières vertes (ENR, économie circulaire, éco-construction) et l'offre de formation associée.

d) **Affirmer le Bugey et Rives de l'Ain Pays du Cerdon comme territoire d'industries et d'artisanat en montagne habitée**

- **Pérenniser les entreprises existantes et accompagner, le cas échéant, leurs relocalisations**, en offrant des solutions d'accueil hors zones inondables pour les entreprises exposées et en encourager la modernisation des sites et la mutualisation (des services aux entreprises, des surfaces de stationnement) ;

- **Valoriser les pépites industrielles et artisanales isolées** véritables atouts pour l'emploi local et la pérennisation des savoir-faire locaux, en veillant à leur desserte par une offre collective adaptée et leur insertion dans les réseaux économiques d'échelle BUCOPA.
- **Articuler développement économique et qualité de la vie en zone de montagne** par la préservation des paysages et des ressources naturelles supports du tourisme et du cadre de vie, l'adaptation des formes d'urbanisation et des mobilités aux contraintes de relief.

e) **Renforcer et structurer l'offre commerciale**

- **Adapter l'offre commerciale à la croissance et aux mutations démographiques**, en saisissant l'opportunité des grands projets et de la croissance de population pour organiser une réponse calibrée en matière de commerces du quotidien, et consolider l'offre commerciale de centralité des pôles de l'armature territoriale du SCoT et les centres bourgs, pour une dimension « proximité » forte.
- **Garantir les conditions de renouvellement des équipements commerciaux** en privilégiant la modernisation et le renouvellement des sites existants à l'ouverture de nouvelles zones, et en proposant de surfaces commerciales et des formats spécialisés favorables à l'équilibre des tissus et la complémentarité entre offre de centralité et offre de périphérie.
- **Concevoir conjointement offre commerciale et mobilité**, en intégrant les pôles commerciaux aux réseaux de transports collectifs et modes doux pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et en rapprochant commerces, services et habitat pour limiter les déplacements contraints.

Ancrer l'ensemble des activités primaires en faveur d'une meilleure réponse aux besoins locaux

Présentes sur toutes les entités paysagères du BUCOPA, les ressources agricoles, forestières et minérales (en particulier alluvionnaires) font partie intégrante de son identité. Leur gestion doit à la fois répondre aux besoins locaux, contribuer à la transition énergétique et valoriser les savoir-faire spécifiques du territoire.

a) Renforcer les filières de valorisation et les circuits courts d'approvisionnement

- **Structurer une filière bois complète** par le développement d'une chaîne de valeur de l'amont (exploitation forestière, entretien et renouvellement des surfaces) à la transformation et aux usages (construction, énergie notamment) et par une gestion durable de cette ressource forte contributrice à la séquestration carbone.
- **Consolider et étendre la filière granulat** dans une logique de gestion durable en veillant à une exploitation des carrières dans le respect des ressources en eau, des sols et des paysages, et l'intégration de la réversibilité, agricole ou paysagère, ou du réemploi des sites en fin d'exploitation.
- **Développer les circuits courts agricoles et alimentaires** pour soutenir les productions diversifiées et les démarches de qualité, améliorer la capacité du BUCOPA à répondre aux besoins alimentaires locaux, en pérennisant et développant les espaces support de production maraîchère ou arboricole et en renforçant la filière aval (transformation, circuit de distribution de proximité).

b) Soutenir l'émergence de l'économie circulaire pour limiter la pression sur les ressources

- Valoriser localement les gisements de matières pour limiter les prélèvements nouveaux, au travers du développement de circuits locaux de réemploi (plateformes de réemploi, ressourceries et filières de revalorisation des déchets, écosystèmes industriels).
- Mobiliser et accompagner les compétences du bâtiment pour agir sur l'existant afin d'approfondir les savoir-faire en matière de rénovation, de sourcing des matériaux locaux et de réemploi, en soutenant les entreprises du BTP engagées dans la réhabilitation durable et la rénovation énergétique.
- Inscrire l'économie circulaire dans les projets d'aménagement.

c) Pérenniser la diversité agricole

- **Préserver les espaces agricoles** de l'urbanisation suivant la séquence Éviter Réduire Compenser (ERC), pour pérenniser les productions intégrées aux filières agroalimentaires et les exploitations agricoles.
- **Développer les cultures vivrières, les ceintures alimentaires urbaines et les plaines alluviales cultivées** en identifiant et préservant les terres à fort potentiel agronomique pour l'alimentation locale et en soutenant l'installation d'exploitations orientées vers l'approvisionnement des marchés de proximité ;
- **Pérenniser et conforter les filières de qualité et l'agriculture extensive de montagne**, par la valorisation des productions emblématiques du Bugey (AOC vins du Bugey et Comté, productions laitières, élevage et produits de terroir) ainsi que par la préservation et l'adaptation du pastoralisme, garant de l'ouverture des paysages montagnards.

- **Enfin, il s'agira de renforcer le lien entre agriculture, alimentation et cadre de vie** par des liens plus ténus entre producteurs, habitants et restauration collective et l'intégration des enjeux alimentaires dans les projets urbains et les politiques de santé publique.

AXE 2

ORGANISER LES NOUVEAUX EQUILIBRES TERRITORIAUX

L'ambition portée pour le BUCOPA est d'assurer des conditions de vie de qualité aux habitants actuels et futurs, en réponse à la tendance à la résidentialisation du territoire. Dans cette perspective de renforcer les liens sociaux et de vitalité d'un territoire choisi pour lui-même, il s'agit donc de renforcer, le cas échéant, ajuster les composantes de l'offre territoriale du BUCOPA tant dans les domaines du logement, de l'emploi et de l'offre de services et commerces.

Pour cela, l'organisation du territoire est portée par deux pôles d'équilibre territorial, celui d'Ambérieu-en-Bugey (unité urbaine) et celui de la Côtère de Miribel, en appui desquels des espaces de proximité relais vivants et à même d'assurer les efforts en termes de capacités d'accueil des nouvelles populations pour un développement équilibré du BUCOPA. Cette ambition stratégique s'appuiera donc sur :

- Une armature revisitée pour tenir compte des besoins d'organisation liés aux projets d'équipements structurants et conjuguant développement résidentiel maîtrisé, proximité aux services, équilibres économiques, qualité environnementale et cohérence territoriale,
- Une proximité des fonctions, une articulation des mobilités et un effort de production comme de diversification de l'offre de logements et d'hébergement,
- Des coopérations multiscalaires pour assurer le portage des ambitions d'activation locale des ambitions stratégiques pour le BUCOPA.

1) ADAPTER L'ARMATURE URBAINE POUR UN MAILLAGE TERRITORIAL EQUILIBRE VECTEUR DE PROXIMITES

L'objectif pour l'armature urbaine est d'organiser la répartition du développement résidentiel, des services, des activités économiques et des mobilités. Elle résulte d'un ajustement de celle du SCoT de 2017, au regard des effets à anticiper des projets majeurs à venir, des contrastes territoriaux dans les capacités ou les injonctions à faire (objectif SRU, contraintes PPRi). L'objectif est de concentrer l'effort d'accueil dans les espaces les plus adaptés, de structurer la complémentarité entre les communes composant chaque pôle et de sécuriser les ressources et les capacités d'accueil.

Affirmer les ancrages dans l'armature régionale, entre l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et l'Ain

Le BUCOPA occupe dans l'Ain une position stratégique entre les dynamiques puissantes de l'aire métropolitaine lyonnaise et les pôles urbains de proximité (Genève, Chambéry, Plaine de Saint-Exupéry). L'armature vise ainsi à renforcer ce double ancrage en s'appuyant sur les deux pôles d'équilibre territorial qui font le lien entre ces grands pôles urbains.

a) Renforcer le rôle de charnière du pôle d'équilibre territorial d'Ambérieu-en-Bugey, pôle aindinois majeur

Le **pôle d'Ambérieu-en-Bugey constitue un pivot territorial de premier plan**, doté d'une gare TER à rayonnement régional, d'un socle d'équipements structurants et d'une offre commerciale et de services complètes. Il a vocation à répondre aux besoins des communes de l'ensemble de la Plaine de l'Ain, du Bugey et d'une partie de la Côtère (secteur de Meximieux). A 20 ans, son rôle est consolidé et constitue une véritable alternative aux centralités métropolitaines, en cohérence avec le tripôle aindinois Ambérieu / Bourg / Oyonnax.

Pour cela, il s'agit de **poursuivre la montée en puissance de la gare comme nœud de mobilité régionale**, support de densification et de diversification fonctionnelle et économique (Quartier des Affaires et des Savoirs), de renforcer les équipements de rang intercommunaux et l'offre de services, et de veiller à la complémentarité entre Ambérieu et les communes voisines constituant le pôle structurant, en matière d'offre de logements, d'activités et de fonctions de centralité, dans une logique de renforcement de la ville-centre.

Le **pôle d'équilibre territorial d'Ambérieu-en-Bugey** se compose des communes suivantes : Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey

b) **Consolider les capacités du pôle d'équilibre territorial de la Côtère de Miribel afin d'assurer notre autonomie face à la métropole de Lyon**

Ce pôle **constitue la porte d'entrée occidentale du BUCOPA dans l'aire métropolitaine lyonnaise**. Sa différenciation doit reposer sur une intensification maîtrisée, une montée en qualité urbaine et une diversification de ses fonctions économiques et résidentielles.

Pour cela, **l'objectif est de poursuivre la tendance d'intensification urbaine et de renouvellement intense dans ce secteur géographiquement contraint** (mutation des ZAE, mixité fonctionnelle des tissus bâtis diffus), la diversification de l'offre résidentielle en privilégiant la proximité aux équipements et aux services, le renforcement des équipements urbains pour limiter la pression sur les ressources et la diversification économique, avec un pendant tertiaire (aux abords des gares notamment) à la forte tonalité industrielle.

Dans ce pôle de développement majeur du BUCOPA, le tissu de PME-TPE-ETI dense et dynamique, la présence d'industriels majeurs dans divers domaines tels que l'aéronautique et la chimie et bien d'autres ainsi que la présence d'un pôle commercial de niveau métropolitain appellent à l'amélioration forte de la

qualité de sa desserte par un service urbain de transport public structurant avec une desserte du territoire de la CCMP aux horizons du SERM 2035/2045 par au moins une gare de même niveau que les gares "semi-directes" et un service SERM allant jusqu'à Ambérieu-en-Bugey, favorisant le report multi modal par le renforcement des rabattements en modes actifs.

Le **pôle d'équilibre territorial de la Côtère de Miribel** se compose des communes suivantes : Neyron, Miribel, Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost

Relayer les pôles structurants par des pôles de proximité garantissant une répartition équilibrée des capacités d'accueil

L'armature urbaine organise l'équilibre entre pôles majeurs, pôles intermédiaires, pôles de proximité, espaces de vallée et espaces de montagne. L'objectif est de rendre complémentaires les pôles pluri communaux, de renforcer les centralités et d'orienter l'effort de développement vers les secteurs les plus appropriés.

a) **Encadrer et organiser l'évolution du territoire par les pôles de structuration**

Les pôles multi communaux constituent des espaces de projet partagés capables de mutualiser les efforts d'accueil, de renforcer l'offre de services et de structurer les mobilités. Les objectifs spécifiques pour chacun de ces pôles sont les suivants :

- **Pôle de Montluel – La Boisse – Dagneux** : organiser l'espace de proximité autour du terminus futur du SERM, renforcer les liens fonctionnels entre les trois communes et structurer les secteurs gares et soutenir le renouvellement urbain, poursuivre l'effort de diversification de l'offre de logements et les équipements publics associés et l'accueil d'activités économiques.

- **Pôle de Meximieux – Pérouges – Villieu-Loyes-Mollon** : organiser les complémentarités entre les fonctions d'équipements et services de Meximieux, l'effort résidentiel nécessaire à Villieu-Loyes-Mollon, et l'attractivité patrimoniale de Pérouges ; structurer les mobilités internes en appui des gares.
- **Pôle de Lagnieu – Saint-Sorlin-en-Bugey** : organiser un pôle cohérent articulé à la vallée et aux projets industriels et énergétiques, renforcer les équipements et renforcer l'offre de logements et structurer les liens habitat emploi mobilités, pérenniser la ligne ferrée.
- **Pôle de Loyettes – Blyes – Saint-Vulbas** : organiser un chapelet de proximité aux abords immédiats du PIPA et des EPR2 et au droit du nouveau franchissement du Rhône, accompagner l'accueil résidentiel induit par les projets majeurs et poursuivre la production de logements locatifs sociaux, renforcer les équipements, services publics et mobilités pour des modes de vie ruraux décarbonés.

renouvellement urbain pour un renouveau démographique, et conforter les équipements publics et le commerce de proximité.

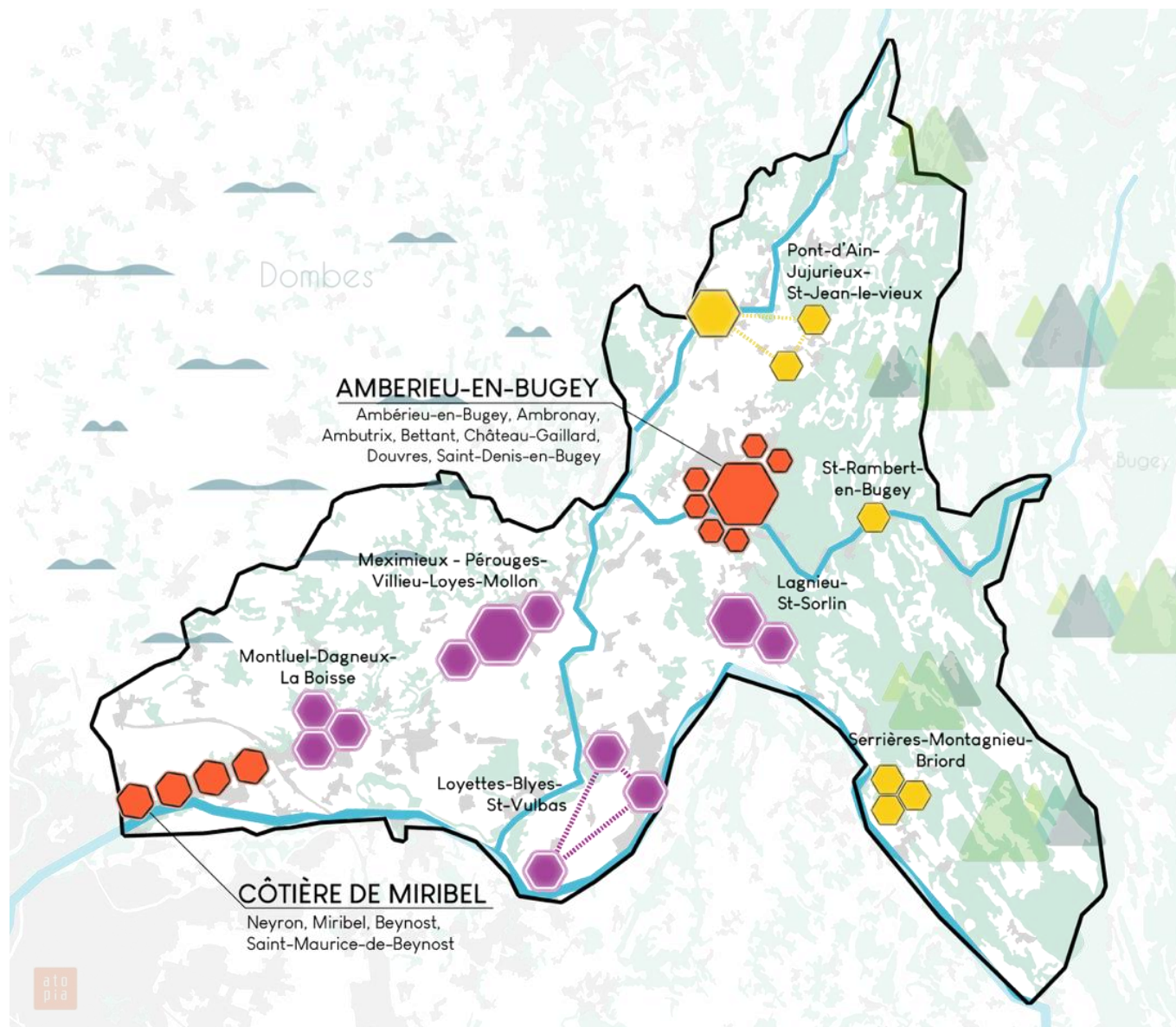
- **Pôles de Briord – Serrières-de-Briord – Montagnieu**, pour préserver un pôle d'équipements pour le sud du Bugey, renforcer les complémentarités en appui des industries, du collège et du pôle commercial, et structurer l'accueil résidentiel et les mobilités.

b) Répondre aux besoins spécifiques des espaces en relais des dynamiques de flux

Ces espaces présentent des besoins spécifiques en termes d'accessibilité, de renouvellement du bâti, de maintien des équipements et de valorisation du cadre de vie, qui suppose la présence de pôles assurant l'accès à une offre de proximité suffisante :

- **Pôle de Pont-d'Ain – Jujurieux – Saint-Jean-le-Vieux**, pour organiser la porte d'entrée nord du BUCOPA, structurer l'équilibre entre activités, services et habitat à l'échelle de ces 3 communes et prendre appui sur la gare de Pont-d'Ain comme levier de connexion régionale (vers Bourg-en-Bresse comme vers la Plaine de l'Ain).
- **Pôle de Saint-Rambert-en-Bugey** : il s'agit de pérenniser et de renforcer l'attractivité du centre, de soutenir les opérations de

Armature territoriale du BUCOPA (atopia)



2) STRUCTURER DES ESPACES DE PROXIMITE COMPLEMENTAIRES POUR SOUTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE

L'organisation des proximités constitue le cœur du confort de vie. La qualité territoriale dépend de la présence de services, d'une offre résidentielle adaptée, d'espaces publics accueillants et de mobilités cohérentes. Cet axe vise à renforcer la cohésion interne en soutenant la diversité des ressources disponibles dans les espaces de proximité.

Assurer une répartition équilibrée des fonctions et des ressources

L'objectif est de renforcer la multifonctionnalité des centralités urbaines par une diversité des services, des commerces et des équipements essentiels pour faciliter leur accès au plus grand nombre, pour un territoire inclusif, favorisant les modes de déplacement décarbonés et accompagnant les besoins liés au vieillissement.

Les cœurs de ville et des bourgs sont les espaces de l'animation et du lien social. Ils accueillent en priorité l'offre commerciale nouvelle et les équipements, dont les pôles de santé pluridisciplinaires et l'offre de soins. Les tissus urbains en général, et les espaces de centralité en particulier, sont les lieux de la diffusion de l'emploi au plus proche des habitants en lien d'activités compatibles à cette proximité à la fonction résidentielle. Enfin, l'offre de commerces et de soins et les flux associés, dans le diffus, le long des axes et dans l'interstitiel (en particulier le long des principaux axes routiers ou giratoires) est pensée en complémentarité avec l'offre de périphérie.

Répondre aux besoins diversifiés en logements au travers d'un parcours résidentiel complet

A horizon 20 ans, la qualité de l'offre résidentielle du BUCOPA repose sur une diversification des formes de logement, sa capacité à fournir un effort ciblé en matière de production neuve dans les pôles et une adaptation fine aux spécificités et contraintes locales.

a) Prioriser le développement résidentiel dans les pôles

Le développement de l'offre en logements est priorisé sur les pôles du BUCOPA pour accompagner la dynamisation des centralités urbaines, limiter l'artificialisation des espaces, réduire les besoins en déplacements et maîtriser les pressions sur les écosystèmes, ainsi que dans les communes et leurs secteurs disposant d'un niveau d'équipements et de services suffisant pour l'accueil de populations nouvelles.

En outre, les pôles portent la responsabilité principale mais non exclusive de diversification de l'offre en logements (logements intermédiaires, logements sociaux, taille et typologies des logements) afin de répondre aux besoins de tous les ménages (ménages seniors, jeunes actifs, étudiants / apprentis, travailleurs isolés).

Au sein des pôles, la densification des espaces urbains issue de l'augmentation de l'offre en logements et de la mise en œuvre de la trajectoire de sobriété espaces est adaptée aux contextes géographiques, topographiques et paysagers.

b) Adapter les modes d'action aux spécificités territoriales

Au sein du BUCOPA, certains secteurs géographiques intègrent des objectifs différenciés en matière de production de l'offre nouvelle de logements :

- **Dans le Bugey, contraint par la topographie et un héritage urbain dense à réinventer**, le renouvellement urbain ne portera pas tant sur

l'intensification des usages mais au contraire sur une amélioration de la qualité des espaces bâtis et non bâtis (aération des tissus bâtis, gestion de l'ombrage, etc.) et une recherche d'une moindre densité bâtie ;

- **Dans la Côtère et la Plaine de l'Ain, où se juxtaposent contraintes environnementales et pressions foncières et urbaines**, une grande partie de l'offre nouvelle de logements s'appuiera sur l'optimisation des gisements fonciers urbains, tant par la remobilisation des logements vacants que par la densification des tissus bâtis.

c) Répartir l'effort de développement et de diversification

L'ambition pour le BUCOPA est de poursuivre le développement d'une offre résidentielle **prenant acte d'une part du ralentissement démographique des dernières années**, nuancé suivant les secteurs du territoire, et d'autre **part de l'effet d'accélérateur du projet EPR2 sur les besoins en logements** pour ses salariés (effet de pic et accélération des besoins). Dans ce cadre, nous visons donc à accompagner une dynamique résidentielle contrastée spatialement distinguant les secteurs géographiques entre eux ainsi que les pôles des communes non-pôles.

L'armature urbaine du SCoT prend en compte les capacités des ressources et des installations projetées, des modes de fonctionnements internes et des contraintes au développement (certains réseaux urbains proches de la saturation – nécessité d'investissements importants, aléas naturels) et des obligations réglementaires (loi SRU) **pour différencier les efforts de construction neuve et d'amélioration au fil de l'eau du niveau d'équipement**.

En particulier, il s'agira de différencier les efforts suivant les périodes du SCoT pour produire suffisamment de logements pour accompagner les besoins liés à l'EPR2 :

- En complémentarité avec les territoires voisins (Métropole de Lyon, Boucles du Rhône en Dauphiné), **le BUCOPA entend assumer sa part pour répondre à la diversité des besoins** liés aux travailleurs de la phase chantier puis en phase opérationnelle ;
- Au sein du BUCOPA, **les pôles de la Plaine de l'Ain** (le pôle d'équilibre territorial d'Ambérieu, Lagnieu / St-Sorlin, Meximieux / Pérouges / Villieu-Loyes-Mollon, Loyettes / St-Vulbas / Blyes) **assumeront un effort supplémentaire dans la production neuve** ainsi que de logements temporaires pour structurer le développement aux abords du chantier (espace de proximité immédiat).
- Le pôle d'équilibre de la Côtère de Miribel, en raison de sa localisation stratégique entre la métropole de Lyon et la Plaine de l'Ain, et compte tenu de la qualité et du rayonnement de ses équipements à la population disposera de marges de manœuvre en termes d'objectifs de développement pour pouvoir absorber la demande de logements supplémentaires liée à l'arrivée du chantier EPR2.

Organiser les mobilités

La stratégie est de proposer des mobilités intégrées, adaptées à la diversité des contextes, centrées sur les gares, favorisant le report modal, les mobilités actives et répondant aux besoins spécifiques des pôles économiques.

a) Entre les pôles du BUCOPA et les territoires voisins

Entre les pôles du BUCOPA et les territoires voisins, **l'objectif est d'organiser une armature de mobilité lisible, performante et capable d'accompagner les évolutions territoriales à venir**.

Les quartiers gare doivent devenir de véritables nœuds structurants, cumulant fonctions de report modal, centralités de services, de commerces et attractivité résidentielle, afin de constituer des portes d'entrée efficaces vers l'ensemble du BUCOPA. La sanctuarisation de leur foncier s'impose pour garantir les emprises nécessaires aux aménagements liés aux mobilités ferroviaires, routières et douces. En outre, l'organisation de quartiers gares structurants nécessite en complémentarité une offre interurbaine pérenne et renforcée, cadencée et connectée aux pôles multimodaux régionaux, tout en intégrant les futures infrastructures telles que le CFEL ou le SERM, susceptibles de reconfigurer en profondeur les pratiques de déplacement.

Dans ce contexte, il s'agit également de composer avec les effets des grands projets d'envergure nationale, dont les réserves foncières, les incertitudes calendaires et les contraintes techniques génèrent des fragilités pour les collectivités.

b) Au sein des espaces de proximité

Au sein des espaces de proximité, **l'organisation des mobilités vise à réduire la dépendance aux déplacements longue distance** en structurant le territoire autour d'espaces de vie de proximité cohérents et de pôles bien reliés aux réseaux de transport collectif.

L'objectif est d'offrir des solutions de déplacement diversifiées et adaptées à la réalité des contextes locaux, qu'il s'agisse des secteurs de montagne, des villages faiblement denses ou des centralités urbaines plus fournies en services. Cela implique de consolider des chaînes de mobilité fluides et efficaces, capables de favoriser un report modal massif vers les gares ou arrêt transports en commun structurants du BUCOPA comme vers celles situées en limite de territoire, tout en garantissant une accessibilité modes doux lisible et sécurisée pour rejoindre les centralités, les équipements structurants ou les zones d'activités.

Cette stratégie doit également intégrer les besoins spécifiques des pôles économiques, où les horaires décalés et les flux professionnels exigent des solutions de desserte fines et adaptées.

Enfin, la planification des infrastructures modes doux appelle une conception pertinente, tant en termes d'échelles que de lieux reliés (centralités de proximité, les pôles économiques et commerciaux et les lieux de vie, sur ou en dehors de l'espace de proximité), afin de renforcer le maillage territorial au service du quotidien des habitants.

Cette planification doit dépasser les limites des communautés de communes qui exercent la compétence pour assurer une continuité de desserte et tendre vers une tarification unique.

c) Entre les espaces de proximité

Entre les espaces de proximité, **une continuité réelle des mobilités (actives et transports en commun en particulier) permettra de répondre à la diversité des pratiques quotidiennes**, souvent diffuses, spontanées et fortement dépendantes des liens interterritoriaux.

Il s'agit de proposer des solutions capables d'accompagner ces déplacements multiformes, en garantissant des itinéraires lisibles et cohérents, qu'ils relèvent des transports collectifs ou des modes doux. Cette organisation doit permettre de relier efficacement les polarités entre elles (lien de pôle à pôle), qu'il s'agisse des pôles gares, des pôles d'emplois, de pôles de l'armature urbaine du SCoT ou des quartiers d'habitat, afin de constituer un maillage fonctionnel qui facilite l'accès aux services, aux activités et aux opportunités du territoire.

L'ambition est de créer un système de mobilités connectées, fluide et complémentaire, qui renforce la cohésion entre les espaces de proximité et soutient un fonctionnement territorial harmonieux au quotidien.

3) ANIMER DES FONCTIONNEMENTS TERRITORIAUX INNOVANTS POUR ASSURER L'INTER-TERRITORIALITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La mise en œuvre du projet territorial nécessite de renforcer les coopérations à toutes les échelles, d'articuler les stratégies communales, intercommunales et supra territoriales et de développer une culture de projet partagée.

Entre les communes des pôles pluri communaux

Entre les communes des pôles pluri communaux, si certaines sont déjà engagées sur des collaborations anciennes, il s'agit d'élargir cette approche et de développer une véritable culture de coopération afin d'organiser des fonctionnements territoriaux plus cohérents, plus rationnels et mieux adaptés aux besoins des habitants.

La mise en œuvre du projet d'aménagement du territoire du BUCOPA porté ici suppose d'abandonner les logiques d'intervention isolées au profit d'approches partagées, où l'équipement, l'aménagement et la programmation des espaces reposent sur des complémentarités d'usages clairement assumées. Il s'agit de répartir les efforts entre les communes, de favoriser les synergies entre les fonctions résidentielles, économiques et de services, et de construire des espaces de proximité lisibles et équilibrés.

Enfin, cette dynamique s'appuie sur des réflexions d'aménagement conduites à l'échelle des pôles pluri communaux, permettant de définir des trajectoires concertées et de calibrer les projets en fonction des capacités d'accueil, des ressources locales et des besoins communs de chacune des communes qui les composent dans une relation gagnant-gagnant.

Entre les intercommunalités du BUCOPA

A cette échelle, la construction d'un projet cohérent passe par une coopération plus étroite autour des continuités territoriales, des mobilités et

des dynamiques économiques. Les franges doivent être considérées non comme des limites administratives, mais comme de véritables espaces de dialogue, de transition et d'articulation entre les bassins de vie.

Cette approche permet de structurer des liaisons interterritoriales plus lisibles, notamment entre pôles d'emplois et bassins résidentiels, en s'appuyant sur des offres de transports collectifs adaptées, des réseaux d'aires de covoiturage performants et le développement de continuités cyclables sécurisées.

Entre le BUCOPA et les territoires voisins

Entre le BUCOPA et les territoires voisins, le BUCOPA doit s'inscrire pleinement dans les réseaux régionaux et développer des coopérations capables de renforcer sa lisibilité, sa résilience et son attractivité.

Les mobilités, les grands itinéraires touristiques, les systèmes de gestion de l'eau ou encore les infrastructures structurantes dépassent largement les limites administratives et appellent des stratégies partagées. Il s'agit donc de consolider la place du BUCOPA au sein de l'inter SCoT de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, de s'intégrer pleinement aux réseaux touristiques et cyclables tels que la Via Rhôna, et de coordonner les actions liées aux ressources en eau et aux infrastructures partagées. Cette inter territorialité affirmée permet de dépasser les approches fragmentées, de sécuriser les grands équilibres du territoire et d'amplifier les effets positifs des coopérations régionales au bénéfice des habitants comme des acteurs économiques.

AXE 3

RENFORCER NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'engagement du BUCOPA face au changement climatique repose sur une double exigence :

- réduire l'empreinte environnementale du développement territorial en installant la sobriété comme principe structurant de toutes les composantes territoriales et de l'action publique,
- adapter dès à présent le territoire aux effets des dérèglements climatiques en renforçant sa résilience face aux risques, en préservant ses ressources et en accompagnant la transition énergétique.

Nous visons ainsi au cœur du projet d'aménagement du BUCOPA à ériger de manière transversale à toutes les politiques publiques thématiques et sectorielles portées par les collectivités du territoire une gestion environnementale et énergétique sobre, ambitieuse et résiliente aux impacts maîtrisés et anticipés, déclinant notamment la *séquence Éviter – Réduire – Compenser*.

1) ÉRIGER LA SOBRIÉTÉ ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRINCIPES STRUCTURANTS DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'ambition est d'inscrire la sobriété comme principe transversal du projet de territoire, en ne la limitant pas à la seule consommation économe de l'espace, mais en amplifiant sa portée sur l'ensemble des politiques publiques que le SCoT doit coordonner : habitat, économie, mobilités et organisation spatiale. Il s'agit de réduire durablement les pressions exercées sur les milieux et les ressources, tout en maintenant la capacité du BUCOPA à se développer et à accueillir habitants et activités dans une logique de moindre impact.

Plus particulièrement, cet objectif se décline de la manière suivante :

- **La politique de l'habitat et du développement économique** doit d'abord privilégier l'usage des tissus existants (renouvellement urbain, restructuration et densification), la réhabilitation et la montée en qualité des aménités et des espaces plutôt que l'extension continue. La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, publics comme privés, devient une priorité pour lutter contre la précarité énergétique, réduire les consommations et améliorer le confort d'été dans un contexte de réchauffement climatique et de périodes de canicule plus fréquentes. Les nouvelles constructions devront privilégier des formes urbaines plus compactes, des architectures sobres en énergie grise, un recours accru aux matériaux locaux ou issus du réemploi, ainsi qu'une conception bioclimatique intégrant orientation, ensoleillement, ventilation naturelle et végétalisation.
- **La réorganisation des mobilités et le développement des modes actifs** et des mobilités partagées, la structuration de l'offre de transport collectif, la valorisation du fret ferroviaire depuis les zones d'activités comme le PIPA doivent permettre de réduire la dépendance aux poids lourds et à l'autosolisme et l'empreinte énergétique des déplacements quotidiens et logistiques.
- **L'engagement du tissu économique** dans des démarches de performance énergétique, de mutualisation des ressources et de réduction des consommations des ressources (eau, granulats, énergies, etc.), en particulier dans les filières stratégiques telles que la filière bois, les industries du Bugey ou de la Plaine de l'Ain, l'agroalimentaire ou les activités artisanales. L'émergence de boucles locales d'économie circulaire et de mutualisation d'équipements dans les zones d'activités renforcera par exemple cette dynamique.

Enfin, l'ambition du BUCOPA de protéger ses milieux naturels emblématiques comme plus ordinaires contribue également à la politique de sobriété en pérennisant le rôle de puits de carbone des forêts du Bugey, des zones

humides de la Dombes et des vallées de l'Ain et du Rhône, des pâturages du Bugey. Leur préservation et leur renforcement, déjà affirmés dans la stratégie de trame verte et bleue, contribuent directement à l'atténuation des émissions et à la régulation du climat local.

2) CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX RISQUES ET AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Face à des effets du changement climatique incertains, tant dans l'intensité que dans la nature même, l'ambition est de faire du BUCOPA un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux, suivant une posture intégrant la prévention et l'adaptation comme un préalable à toute décision d'aménagement.

Il s'agit d'abord d'ancrer une véritable culture du risque, en intégrant les aléas naturels, technologiques et sanitaires dans la conception des projets et en maîtrisant les nuisances qui affectent la qualité de vie des habitants. Cette ambition s'appuie ensuite sur la reconnaissance de l'eau comme bien commun stratégique, en protégeant les milieux aquatiques et humides, en sécurisant les ressources et en organisant des usages compatibles avec leur disponibilité. Elle suppose enfin de transformer progressivement l'ensemble des espaces bâtis pour concilier densification, rafraîchissement urbain et renforcement de la nature en ville, afin de limiter les îlots de chaleur et de conforter la biodiversité ordinaire.

Engager la résilience face aux risques et maîtriser les nuisances

La prévention des risques naturels, technologiques et sanitaires constitue un socle non négociable de l'aménagement du BUCOPA. La stratégie vise à intégrer systématiquement les aléas en amont des projets, à adapter l'intensité du développement aux niveaux de risques et à limiter l'exposition des populations.

a) Adopter une véritable culture du risque

En particulier, face au risque inondation dans la vallée de l'Ain, en bordure du Rhône ou dans les vallées affluentes, la résilience passe par la préservation des zones d'expansion des crues, la protection et la renaturation des berges, le maintien et la restauration des zones humides, ainsi que par des démarches de dés imperméabilisations des sols dans les espaces urbanisés.

Dans les secteurs du Bugey, de la Côtière et de la Dombes, soumis aux mouvements de terrain et aux ruissellements comme au risque de feux de forêt, il s'agit d'affirmer le rôle de régulation des aléas assuré par les boisements et les couverts végétaux. Milieux naturels fragilisés par les effets du changement climatique, l'objectif est donc autant d'en assurer la préservation que le renouvellement adapté, une gestion forestière préventive, une maîtrise de l'urbanisation en lisière et un renforcement des capacités d'intervention.

Le territoire accueille par ailleurs des installations à risques technologiques, en particulier la centrale du Bugey, les activités industrielles de la Côtière ou au sein du PIPA, et les ouvrages hydrauliques sur l'Ain et le Rhône. La planification doit donc veiller à gérer l'exposition des populations au travers d'une véritable culture du risque qui maîtrise mais n'interdit pas les développements urbains dans les espaces de proximité en intégrant les aléas et les différents scénarios du risque dans les choix de développement. L'évaluation et, lorsque c'est nécessaire, la dépollution ou la renaturation des sites industriels ou urbains dégradés viennent compléter ce dispositif.

b) Intégrer les effets potentiels des projets pour limiter leurs impacts sur la qualité de vie des populations

Enfin, la maîtrise des nuisances sonores, lumineuses, atmosphériques ou liées aux activités économiques comme aux grandes infrastructures de transport et des nouvelles plateformes logistiques traversant le BUCOPA contribue à cette approche résiliente de l'organisation territoriale future. Les

projets d'aménagement devront composer avec leurs effets, en traitant les franges urbanisées et en réservant si nécessaire des espaces tampons.

Tendre vers une gestion exemplaire de la ressource en eau

a) Prendre en compte les évolutions du grand cycle de l'eau

Dans un contexte de changement climatique marqué par l'augmentation des périodes de sécheresse, l'intensification des épisodes pluvieux et la vulnérabilité de la nappe alluviale de la Plaine de l'Ain, la ressource en eau est affirmée comme un bien commun stratégique.

Le projet de territoire vise à protéger les milieux aquatiques et humides, qu'il s'agisse des étangs de la Dombes, des zones humides et des gorges de l'Ain ou des plaines alluviales du Rhône. La préservation, la restauration et la gestion fine de ces milieux s'additionnent à l'ouverture de capacités de stockage de la ressource en période de trop-plein, de filtration et d'auto-régulation des systèmes hydrologiques.

b) Sécuriser la ressource tant au niveau qualitatif que quantitatif

La sécurisation de la ressource en eau repose sur la protection renforcée des champs captants, la limitation au maximum de la pollution des sols, la connaissance et la gestion concertée des bassins d'alimentation, le cas échéant un partage organisé des prélèvements et des pratiques économes de la ressource, dans le prolongement des dispositions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la basse vallée de l'Ain. Les secteurs karstiques du Bugey, où la perméabilité entre eaux superficielles et souterraines est forte, ainsi que les secteurs à forte intensité agricoles appellent une vigilance particulière.

Dans un contexte où la connaissance de la ressource reste partielle et où les scénarios climatiques demeurent incertains, le BUCOPA réaffirme la nécessité d'améliorer la connaissance de la ressource souterraine et des

réseaux d'eaux potables au travers de schémas prospectifs permettant d'évaluer l'adéquation entre la ressource et les capacités d'accueil démographique et des projets économiques et agricoles.

Enfin, l'amélioration de la performance et la gestion du déficit de capacité des systèmes d'assainissement identifiés comme saturés conditionneront l'accueil de nouvelles populations.

Vers une stratégie d'adaptation de l'ensemble des espaces bâtis

L'adaptation du territoire passe aussi par une transformation des espaces du quotidien afin d'offrir des milieux de vie plus résilients, confortables et attractifs. La stratégie vise à favoriser le rafraîchissement des tissus bâtis, qu'il s'agisse des centralités urbaines, des bourgs et des villages, et de concilier densification, rafraîchissement et renforcement de la nature en ville et de la biodiversité dite « ordinaire ».

a) Renforcer la présence de la nature en ville

Il s'agit de renforcer la présence de la nature en ville mettant en place les continuités de la trame verte et bleue (et brune), en renaturant les espaces minéralisés, en désimperméabilisant les sols et en végétalisant les espaces publics. Les centralités des pôles urbains en priorité, les espaces bâtis tous confondus d'autre part, constituent des terrains pour ces démarches.

La lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) implique la création et le maintien d'îlots de fraîcheur par des plantations d'arbres adaptés au climat local futur, des formes urbaines moins minérales (valorisation du bois de construction), la présence de l'eau et des sols perméables.

Les espèces végétales choisies devront concilier résistance à la sécheresse, ombrage généreux et limitation des risques allergènes.

b) Adapter l'effort de densification aux contextes locaux

Enfin, l'intensification urbaine recherchée devra être pensée en cohérence avec la préservation des ambiances et des identités locales portées dans l'Axe 1.

Il ne s'agit pas de densifier uniformément, mais de privilégier les sites bien desservis, disposant de marges de manœuvre foncière et situés à distance des zones les plus exposées aux divers aléas. En outre, la conception des nouveaux espaces urbains intégrera cette recherche de tempérance urbaine et de fonctionnalité écosystémique en intégrant les différentes trames (de fraîcheur, continuités écologiques) et les contraintes hydrauliques pour préserver la qualité des paysages urbains et villageois qui fondent l'attachement des habitants au territoire.

3) PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES FONCIERES, AGRICOLES ET NATURELLES

Dans le prolongement d'une recherche d'une sobriété dans toutes ses composantes, le BUCOPA vise à optimiser l'usage de ses ressources en appui d'une gestion durable, coordonnée et conservatrice des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Préserver les espaces agricoles et forestiers

Les espaces agricoles du territoire, qu'il s'agisse des grandes cultures de la Plaine de l'Ain, des élevages et prairies du Bugey et de la Vallée de l'Ain ou des vignobles et productions de qualité, constituent à la fois un socle alimentaire et productif, un levier économique et un marqueur paysager. L'objectif est donc de garantir leur pérennité, le cas échéant, leur adaptation aux nouveaux enjeux liés au dérèglement climatique, au respect de la qualité agronomique des sols et en limitant leur morcellement parcellaire, maîtrisant l'urbanisation

et gérant les espaces de contact entre les espaces urbains et les espaces agricoles. Assurer la capacité du territoire à produire localement.

Il s'agit d'une part de conforter les filières de production locales orientées vers l'alimentation de proximité et de soutenir les démarches de circuits courts et de transformation sur place, et d'autre part de préserver des espaces de production industriels.

a) Conserver la haute valeur agronomique des sols

Les sols les plus fertiles de la Plaine de l'Ain, du plateau agricole de la Dombes, les pâturages et vignobles du Bugey et de la Vallée de l'Ain doivent faire l'objet d'une protection renforcée.

Les choix d'urbanisation devront privilégier les sols à plus faible valeur agronomique, tout en recherchant à éviter leur urbanisation au travers des démarches d'évitement, le cas échéant en accompagnant les démarches de désartificialisation ou de renaturation contribuant à la restauration de sols vivants.

b) Valoriser durablement les forêts pour renforcer la filière aval et la biodiversité

Les massifs forestiers du Bugey, les boisements de la Côtière ou les ripisylves de la Vallée de l'Ain participent à la fois à la séquestration carbone, à la protection contre certains risques naturels et à la qualité paysagère. L'objectif est donc de constituer une filière bois forte de l'amont à l'aval, en assurant le renouvellement et l'adaptation des boisements aux plus fortes chaleurs à venir, en cadrant les populations cynégétiques.

Optimiser la gestion du foncier

a) Viser une trajectoire permettant d'atteindre le ZAN en 2050

Le SCoT s'inscrit dans l'objectif national de zéro artificialisation nette à horizon 2050, en organisant une trajectoire progressive de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Dans cette perspective, la séquence **Éviter Réduire Compenser** constitue dès lors le **cadre de toute décision d'urbanisation**, pour préserver les grands équilibres paysagers, naturels et agricoles. Les projets devront être orientés dans un objectif d'optimisation du foncier, la densification maîtrisée des tissus bâtis et la recherche d'efficacité des urbanisations nouvelles (densité humaine ou bâtie, diversité des usages et multiplicité des usages), et mettre en œuvre une stratégie de transformation des friches pour limiter les extensions du bâti.

Plus précisément, les objectifs du SCoT en matière de réduction de l'artificialisation s'inscrivent dans une diminution progressive suivant deux périodes, sur les 20 ans du SCoT. Sur la **décennie 2021-2030, elle vise une réduction de moitié de la consommation d'espaces (par rapport à la période 2011-2021), et se poursuivant jusqu'à 2047**, suivant une diminution systématique entre chaque décennie (2031-2040 puis 2041-2050), ce pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

Cette ambition ne prend pas en compte les besoins fonciers du projet EPR2 ainsi que les installations d'accompagnement qui y seront liées (parking déportés, recalibrage des infrastructures routières ou ferrées, etc.) qui sont comptabilisés par arrêté ministériel en du 31 mai 2024 et relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, comme projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur.

b) Limiter l'impact des nouvelles urbanisations en accompagnant les projets de renouvellement urbain

L'intensification des tissus urbains et villageois doit constituer la priorité pour la constitution d'une nouvelle offre urbaine (tant pour le logement que pour le renforcement du tissu économique ou des équipements publics). Toutefois, les projets en renouvellement ou concourant à la densification doivent être adaptés aux contextes dans lesquels ils prendront place, : formes bâties avoisinantes, capacités des réseaux et impact sur leurs fonctionnements (routes, assainissement collectif, effet de pic sur les équipements scolaires) et aux sensibilités locales.

c) Intégrer des objectifs de renaturation, de désimperméabilisation et d'intensification des usages sur tous types d'espaces

Comme évoqué précédemment, le projet investit les possibilités ouvertes par la vitalité et l'attractivité territoriale pour engager une véritable stratégie de réinvestissement et de transformation foncière, qu'il soit résidentiel, économique, un équipement ou lié aux infrastructures, au travers de leur renaturation, de la désimperméabilisation de leurs sols et de l'intensification de leurs usages.

Dans cette perspective, les espaces de stationnement de périphérie, les zones commerciales vieillissantes ou certaines zones d'activités de la Plaine de l'Ain constituent des opportunités majeures pour ces démarches.

d) Définir des stratégies collectives de gestion du foncier à long terme

Aussi, dans cette perspective de frugalité foncière, il s'agit de mener une gestion du foncier comme ressource limitée et finie. Cela suppose des stratégies partagées entre communes et intercommunalités, entre acteurs publics et acteurs privés articulant outils de maîtrise foncière, planification et programmation opérationnelle.

Ces stratégies devront également tenir compte de la ressource « sol » comme support de services écosystémiques, en croisant les réflexions avec les politiques agricoles, environnementales et hydrauliques.

Accompagner les transitions foncières des espaces économiques

a) Accompagner la mutation ou restructuration des espaces urbains économiques

Les zones d'activités de la Côtère, de la Plaine de l'Ain ou des vallées du Bugey et de l'Ain entrent dans une phase de recomposition. L'objectif à long terme est d'accompagner leur mutation en élaborant des stratégies foncières qui garantissent une offre économique attractive tout en réduisant l'empreinte foncière et énergétique des sites. Les projets de renouvellement commercial devront intégrer des objectifs d'efficacité énergétique, de requalification paysagère et d'amélioration des conditions d'accessibilité en modes durables, tout en accompagnant l'évolution de l'offre et des formats de vente.

b) Dynamiser les réseaux économiques locaux et renforcer les synergies circulaires

La transition écologique des espaces économiques suppose aussi la création de synergies entre entreprises, filières et collectivités. La valorisation des friches, la mutualisation des équipements, la valorisation des déchets, la mise en place de plateformes de réemploi ou de ressourceries, ainsi que l'animation de réseaux d'entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire doivent permettre de réduire les consommations de matières et d'énergie et de renforcer l'ancrage local des activités.

4) ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE POUR UNE ATTRACTIVITE DURABLE

La politique énergétique, déjà engagée et portée dans la vision d'aménagement du SCoT 2017 entre dans sa maturité et doit désormais être pleinement articulée aux objectifs climatiques et de préservation des paysages.

Si le BUCOPA accueille un équipement majeur de production d'énergie décarbonée, la centrale du Bugey et à terme, l'EPR2, la transition énergétique du territoire s'inscrit dans une approche complète en appui de tous les leviers : réduction des besoins et des consommations énergétiques, renforcement de l'autonomie du territoire par le développement d'un mix énergétique diversifié et valorisant les (res)sources locales :

- **Installations de productions d'énergie renouvelables** : le développement des énergies renouvelables devra privilégier les implantations compatibles avec les paysages emblématiques du Bugey, les vallées de l'Ain, de l'Albarine et du Rhône et préserver les grands réservoirs de biodiversité. Le photovoltaïque sera prioritairement déployé sur les toitures, les ombrières de parkings, les friches industrielles ou les emprises déjà artificialisées de la Plaine de l'Ain.
- **Bioressources** : la valorisation de la filière bois énergie, déjà amorcée autour du pôle bois de Cormaranche-en-Bugey (en dehors du BUCOPA) et des forêts de la vallée de l'Albarine, doit être consolidée dans une logique de gestion forestière durable, en lien avec les réseaux de chaleur des pôles urbains et des zones d'activités. Les opportunités liées à la méthanisation agricole, au biogaz ou à la géothermie seront explorées là où les conditions techniques et environnementales sont réunies.

En parallèle, le territoire accompagne l'innovation nucléaire autour de la centrale du Bugey et des projets associés, tout en veillant à la maîtrise des risques et à la cohérence avec les objectifs climatiques nationaux.

Enfin, la transition énergétique repose sur une mobilisation de tous les acteurs vers la sobriété. Les ménages, les entreprises et les collectivités seront incités à réduire leurs consommations, à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments, à déployer des systèmes de pilotage et de stockage de l'énergie et à privilégier les solutions collectives lorsque cela est pertinent.